# Une contribution à l'évaluation « carbone » du budget

Conférence d'évaluation du budget

Laurent Bach, Paul Dutronc-Postel, Arthur Guillouzouic, Clément Malgouyres, Rachel Paya 27 novembre 2023







# Introduction

# L'évaluation environnementale du budget – état des lieux

- Efforts importants dans les années récentes pour une évaluation environnementale des dispositifs budgétaires
  - Évaluation climat à 360° du budget de l'État (I4CE, 2019) et Rapport sur le budget vert (IGF-CGEDD, 2019)
  - Jaune budgétaire, puis Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État
  - Rapport du Haut conseil pour le climat (2023) sur la tarification effective du CO<sub>2</sub>
- Efforts d'évaluation surtout concentrés sur
  - Classification des mesures fiscales selon qu'elles sont considérées, *a priori*, avoir un impact positif, négatif, ambigu ou neutre sur l'environnement
  - Évaluation ex ante de certains dispositifs précis
  - Documentation de la tarification effective du carbone, par type d'énergie et par régime de tarification

### Contribution de l'IPP

- Objectifs de notre étude :
  - 1. Compléter l'analyse des émissions par celles des entreprises qui les émettent :
  - → Mettre en regard part dans les émissions de CO<sub>2</sub>, part dans la valeur ajoutée, et caractéristiques des entreprises
  - Compléter l'analyse des dispositifs « carbone » par celle de dispositifs sans visée environnementale
    - ▶ Approfondir l'analyse des effets incitatifs des dispositifs à visée environnementale
    - ▶ Analyse du ciblage environnemental implicite des dispositifs fiscaux non-environnementaux
  - → Approche par la simulation, entreprise par entreprise, des différents dispositifs à l'œuvre
- ⇒ Proposer un cadre d'analyse unifié du ciblage « environnemental » de tout dispositif de politiques publiques à destination des entreprises, à l'échelle de chaque entreprise.

# Quel est le propos d'aujourd'hui?

- 1. Comment se répartissent les émissions de CO<sub>2</sub> de l'industrie française?
- 2. À quelle(s) tarification(s) effective(s) du  $CO_2$  font face les entreprises industrielles?
- 3. Le ciblage des dispositifs fiscaux non-environnementaux est-il neutre?

### Entreprises à l'étude

- Le champ à l'étude est celui des entreprises de l'industrie manufacturière française couvertes par l'EACEI
  - L'industrie manufacturière représente environ 18 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> en France, et un quart des émissions hors ménages
  - La disponibilité de données au niveau individuel sur les consommations des entreprises interdit une couverture plus vaste et systématique
- L'année retenue pour les données d'émissions est 2019 ...
  - éviter de décrire des phénomènes liés au Covid
  - avant la réforme des impôts de production

... mais nous simulons l'évolution des dispositifs dans les années ultérieures

## Dispositifs à l'étude

### Les dispositifs retenus :

- Marché européen de quotas carbone (SCEQE)
- Taxes intérieures de consommation sur les énergies
- Impôt sur les sociétés
- Impôts de production

### Pourquoi?

- « Tarification effective » du carbone
- Principaux dispositifs fiscaux non-environnementaux en montants

## Méthodologie

- Approche entreprise par entreprise pour fournir un cadre d'analyse unique des dispositifs « carbone » et non-environnementaux :
  - Estimation des émissions directes de CO<sub>2</sub> de chaque entreprise à partir des consommations d'énergies de ses différents établissements et des facteurs d'émission associés
  - Appariement avec les informations fiscales de chaque entreprise
- Tri des entreprises selon l'intensité en CO<sub>2</sub>, de la moins intense à la plus intense
  - Définition de l'intensité carbonée : Émissions directes Valeur ajoutée
- Corrélation de l'intensité en CO<sub>2</sub> avec l'exposition
  - aux dispositifs « carbone »
  - aux dispositifs fiscaux non-environnementaux

# 1. Comment se répartissent les émissions industrielles françaises ?

# Distribution du CO<sub>2</sub> éq. émis par euro de valeur ajoutée

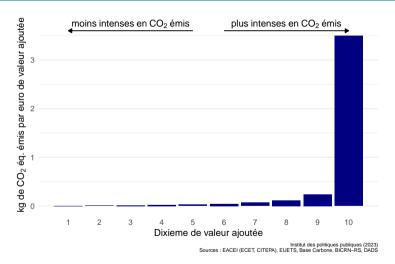


Figure 1 – Distribution de l'intensité CO<sub>2</sub> de la valeur ajoutée de l'industrie (champ EACEI)

# Distribution du CO<sub>2</sub> éq. émis par euro de valeur ajoutée

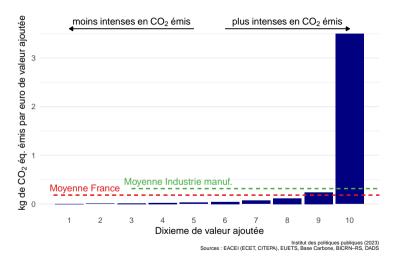


Figure 1 – Distribution de l'intensité CO<sub>2</sub> de la valeur ajoutée de l'industrie (champ EACEI)

# Distribution du CO<sub>2</sub> éq. émis par euro de valeur ajoutée

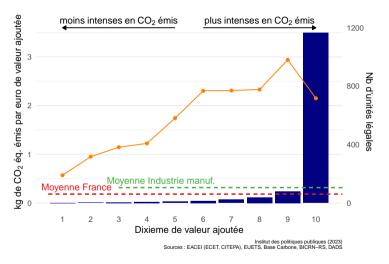


Figure 1 – Distribution de l'intensité CO<sub>2</sub> de la valeur ajoutée de l'industrie (champ EACEI)

# Distribution du CO<sub>2</sub> éq. émis par euro de valeur ajoutée (zoom)

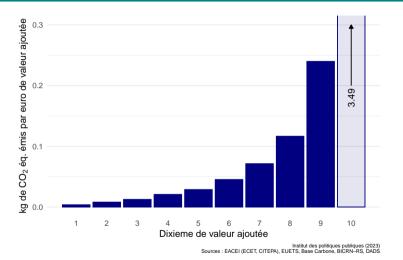


Figure 1 – Distribution de l'intensité CO<sub>2</sub> de la valeur ajoutée de l'industrie (champ EACEI) (zoom)

### Distribution sectorielle du CO<sub>2</sub> éq. émis par euro de valeur ajoutée

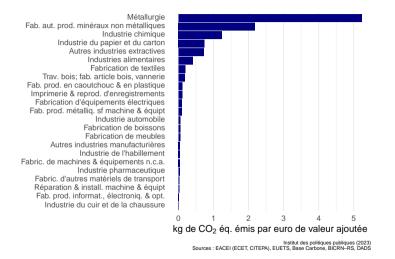


Figure 2 – Distribution sectorielle de l'intensité CO<sub>2</sub> de la valeur ajoutée de l'industrie (champ EACEI)

# Intensité CO<sub>2</sub> éq. de la VA et caractéristiques des entreprises

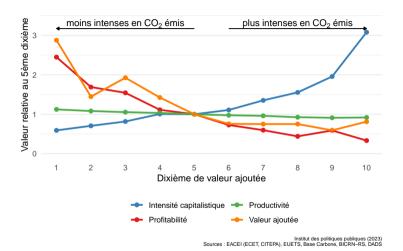


Figure 3 – Intensité CO<sub>2</sub> et caractéristiques des entreprises industrielles

# Qui sont les entreprises industrielles qui contribuent aux émissions françaises?

- Distribution des émissions directes de CO<sub>2</sub> de la valeur ajoutée extrêmement concentrée, y.c. au sein de l'industrie
  - Chaque euro de valeur ajoutée dans le dixième de valeur ajoutée le plus intense en CO<sub>2</sub> est associé à 3,5 kilos de CO<sub>2</sub> eg. émis
  - Les émissions directes des 10 % les plus intenses de la valeur ajoutée industrielle sont associées à 75 % des émissions de CO<sub>2</sub> du secteur industriel (85 % pour les entreprises couvertes par l'EACEI, qui surpondère les secteurs très émetteurs).
- Dimension sectorielle essentielle dans la distribution de l'intensité carbone de la valeur ajoutée industrielle française: l'intensité CO<sub>2</sub> d'un euro de valeur ajoutée est
  - d'environ 5 kg CO<sub>2</sub> éq./euro dans la métallurgie;
  - de 1,2 kg CO<sub>2</sub> éq./euro dans l'industrie chimique;
  - de 0,1 kg CO<sub>2</sub> éq./euro dans l'industrie de l'habillement
- Les entreprises les plus intenses en émissions de CO<sub>2</sub> éq. sont en moyenne
  - beaucoup plus intenses en capital
  - plus petites, moins productives et moins profitables

2. À quelle(s) tarification(s)

effective(s) du CO<sub>2</sub> font face

les entreprises industrielles?

### Les instruments de réduction du CO<sub>2</sub>

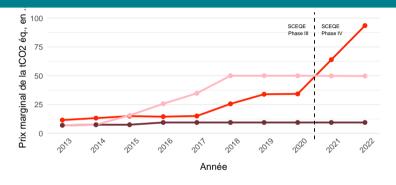
- Les entreprises, comme les ménages, émettent du CO<sub>2</sub> à travers leurs consommations énergétiques et leurs procédés industriels; tout équivalent CO<sub>2</sub> émis par les entreprises exerce la même externalité sur le climat.
- Parmi les outils pour inciter les entreprises à limiter leurs émissions directes : rendre l'émission moins financièrement attractive que la non-émission
  - 1. par la régulation
  - 2. par l'attribution d'un coût au CO<sub>2</sub> émis :
    - ▶ soit par un système de quotas, dont la plus ou moins grande disponibilité fait émerger un prix
    - ▶ soit par la taxation des énergies, dont chacune a un facteur d'émission différent
  - 3. par la subvention à l'activité non-émettrice

### Qu'est-ce que la tarification effective du carbone?

- Méthodologie harmonisée, adoptée par le Rapport sur l'impact budgétaire du budget de l'Etat :
  - Consiste à documenter, pour chaque tonne de CO<sub>2</sub> émise liée à la consommation d'une énergie fossile, les coûts payés par l'émetteur de cette tonne de CO<sub>2</sub> et qui dépendent directement de cette émission
  - Varie en fonction
    - des énergies : gaz naturel, charbon, produits pétroliers
    - des émetteurs et des régimes fiscaux : marché du carbone, secteurs exposés aux fuites de CO<sub>2</sub>, exonération pour différentes activités, etc.
- Contribution de notre étude :
  - Décliner cette analyse au sein de chaque entreprise
  - Proposer une analyse du prix moyen comme du prix marginal de la tonne de CO<sub>2</sub> émise

# Tarification effective (marginale) de la $tCO_2$ éq. selon les régimes de taxation

### - Gaz naturel



- Etablissements (non SCEQE) des secteurs à risque de fuite
- Etablissements soumis au marché du carbone
- Etablissements soumis au régime normal

Institut des politiques publiques (2023) Sources : EACEI (ECET, CITEPA), EUETS, Base Carbone, BICRN-RS, DADS

- La même consommation de gaz (et la même émission de CO<sub>2</sub>) peut être soumise à différentes tarifications :
  - Établissements soumis au marché carbone : taux réduit (+ prix d'un quota)
  - Secteurs à risque de fuite : taux réduit
  - Autres : taux
     « normal » (gelé depuis
     2018)
- La soumission aux différents barèmes dépend également de la réglementation européenne (→ la liste des secteurs à risque de fuite évolue)

# Tarification effective du CO<sub>2</sub> par catégories d'entreprises en 2019

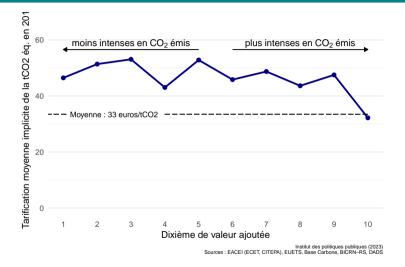


Figure 4 – Tarification effective du  $\mathsf{CO}_2$ , par dixième d'entreprises

### Tarification effective du CO<sub>2</sub> en 2019 - Effet des quotas gratuits

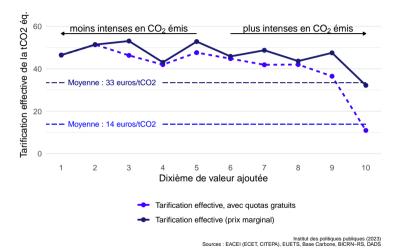


Figure 5 – Tarification effective du CO<sub>2</sub>, par dixième d'entreprises en 2019 Prix marginal et prix moyen

# Tarification effective du CO<sub>2</sub> en 2019 et en 2022

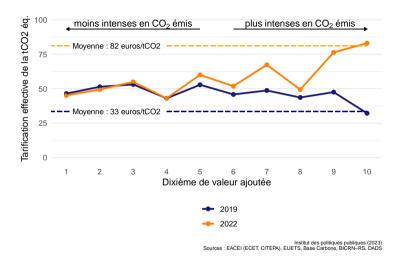


Figure 6 – Tarification effective du  $\mathsf{CO}_2$ , par dixième d'entreprises

# Tarification effective du CO<sub>2</sub> en 2022 - Effet des quotas gratuits

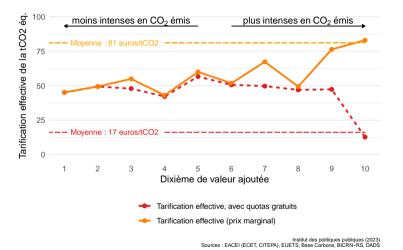


Figure 7 – Tarification effective du  $CO_2$ , par dixième d'entreprises en 2022 Prix marginal et prix moyen

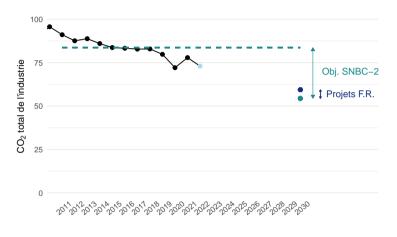
### Des « prix » du carbone hétérogènes

- Les niveaux effectifs de tarification du carbone sont très nombreux
  - Déconnexion entre le prix marginal des entreprises soumises au marché carbone (70 % des émissions), et celui des entreprises non-soumises (30 % des émissions)
- Ces niveaux n'évoluent pas tous au même rythme
  - En 2019, les entreprises les plus intenses en CO<sub>2</sub> faisaient face à un prix marginal du CO<sub>2</sub> émis moins élevé que les entreprises les moins intenses.
  - En 2022, c'est l'inverse qui se produit, sous l'effet :
    - ▶ de l'augmentation du prix des quotas (de 25 à 81 euros la tonne en 3 ans)
    - de la réduction des exonérations de TICGN (passage de la phase III à la phase IV du marché carbone)
    - de l'augmentation relative du poids des consommations de produits pétroliers dans les consommations énergétiques totales

# Prix marginal et prix moyen

- L'attribution de quotas gratuits compense une partie toujours importante du poids du marché carbone en 2022
  - Le prix moyen payé par les entreprises les plus carbo-intensives pour chaque tonne de CO<sub>2</sub>
    émis est toujours plus faible que celui payé par les entreprises hors marché du carbone
- Pourquoi combiner prix marginaux du CO<sub>2</sub> élevés (et croissants) et prix moyens faibles?
  - En théorie, un prix marginal élevé fournit une incitation élevée à décarboner marginalement son activité
  - Effet des quotas gratuits :
    - un prix moyen plus faible protège le secteur soumis au marché du carbone
    - mais pourrait réduire les incitations à décarboner massivement son activité
- D'où le rôle des autres politiques de décarbonation
- ightarrow les subventions à la décarbonation : socialiser le coût de la transition des industriels
- ightarrow mécanisme de protection aux frontières (MACF) : homogénéiser la tarification carbone

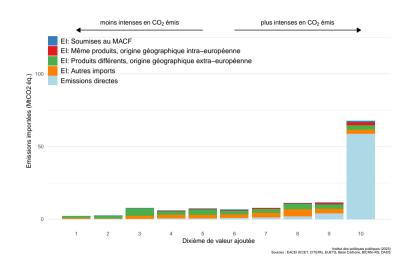
### Qu'en est-il des aides à l'investissement décarboné?



Institut des politiques publiques (2023) Sources : EACEI (ECET, CITEPA), EUETS, Base Carbone, BICRN-RS, DADS

- France Relance octroie 1,2
   Mds € d'aides à la
   décarbonation de l'industrie,
   principalement sous forme
   d'aides à l'investissement,
   pour un montant évité de 5
   MtCO₂ éq.
- La question cruciale pour juger du coût effectif pour la puissance publique est la magnitude de l'effet additionel de ces aides par rapport à la trajectoire de décarbonation
- La même précaution doit être prise dans l'appréciation des projets France 2030

# Ciblage du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)



- Mécanisme tout juste entré en vigueur en octobre 2023 dans sa phase de mise en place (déclaration uniquement), jusqu'en 2026
- Concerne 6 secteurs : électricité, acier, ciment, aluminium, engrais azotées, hydrogène
- Couvre 6% des émissions importées par le secteur industriel en 2019
- Concentrées dans le dernier dixième

3. Les dispositifs fiscaux non-environnementaux sont-ils

neutres?

# Pourquoi s'intéresser aux dispositifs non-environnementaux?

« En outre, un impôt peut avoir un impact sur l'environnement même si aucun de ses paramètres ne présente de lien direct, ou indirect, avec l'environnement.

Exemple : les grands impôts d'État généralistes (taxe sur la valeur ajoutée, droits de douanes, impôts sur les sociétés, impôts sur le revenu) ont un impact sur l'environnement dès lors qu'ils ont un effet sur l'économie et que certaines de leurs modalités peuvent être adaptées pour favoriser certains comportements (Taux réduit, ou réfaction de base imposable, pour certains produits ou activités favorables à l'environnement.). »

Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État, Projet de loi de finances pour 2024, Gouvernement, Octobre 2023 (p. 252)

# Pourquoi s'intéresser aux dispositifs non-environnementaux?

« La mesure de baisse des impôts de production mérite une attention particulière. De nature fiscale et s'inscrivant au-delà des deux ans du plan, elle correspond à une logique de réforme structurelle de l'économie et pourrait avoir un effet significatif positif ou négatif sur la trajectoire des émissions de la France. Représentant à elle seule 20 Md€ (soit 20 % du budget total), son effet sur les émissions dépendra notamment de l'intensité carbone des entreprises qui en seront les principales bénéficiaires ou encore de la nature des investissements plus ou moins carbonés qu'elle permettra de déclencher chez ses bénéficiaires. En l'absence d'informations disponibles plus précises, cette mesure a été qualifiée de continuité du fait qu'elle incite à poursuive les activités économiques sans contreparties climatiques. Une évaluation de son impact sur la trajectoire bas carbone de la France doit être réalisée. »

Haut conseil pour le climat, « France Relance » : Quelle contribution à la transition bas-carbone?, Avis du Haut conseil pour le climat, Décembre 2020

# Contribution économique territoriale et intensité carbone de la valeur ajoutée

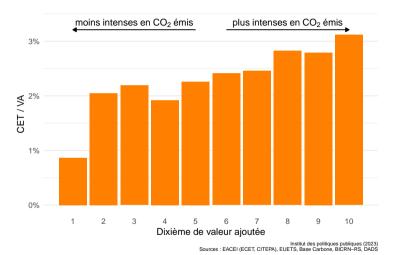
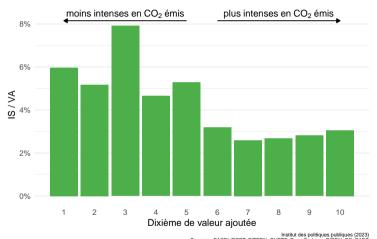


Figure 8 – Contribution économique territoriale

# Impôt sur les sociétés et intensité carbone de la valeur ajoutée



Sources : EACEI (ECET, CITEPA), EUETS, Base Carbone, BICRN-RS, DADS

Figure 9 - Impôt sur les sociétés

# Qu'attendre d'une réforme d'un impôt non-environnemental?

- L'effet d'une réduction des impôts de production sur les émissions dépendra de :
  - L'effet sur la production totale des différentes entreprises
  - L'effet sur l'intensité carbone de chaque unité produite, pour différentes entreprises :
    - l'effet de trésorerie financera-t-il des investissements favorables à la décarbonation supplémentaires?
- Doit-on juger qu'une réforme des impôts de production n'est (ou n'était) pas souhaitable à cause d'un ciblage implicite en faveur d'entreprises très intenses en CO<sub>2</sub> ?
  - D'autres arguments peuvent être avancés en faveur de la réforme
  - L'impact en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> entre cependant dans l'évaluation globale de la réforme
- Cet effet dépend de façon cruciale du périmètre des émissions considéré comme pertinent :
  - Avec le système de quotas d'émissions européen, un effet positif sur les émissions françaises n'implique pas nécessairement une augmentation des émissions européennes
  - Cependant, les objectifs de la stratégie nationale bas carbone sont fixés en termes d'émissions nationales

Conclusion

# Que retirer de notre analyse?

- Les émissions de CO<sub>2</sub> de l'industrie française sont extrêmement concentrées; 10 % de la valeur ajoutée industrielle représentent 75 % des émissions
- Deux grands régimes de tarification du carbone cohabitent, qui concernent respectivement 1/3 et 2/3 des émissions industrielles; ils divergent au fur et à mesure que le prix du quota carbone augmente
- Une évaluation *ex ante* du ciblage « carbone » des dispositifs fiscaux à destination des entreprises est possible et souhaitable
- Des dispositifs fiscaux a priori non-environnementaux peuvent être implicitement ciblés en faveur ou en défaveur des entreprises les plus intenses en CO<sub>2</sub>, ce qui doit être pris en compte dans leur évaluation